

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

La MDPH est un Groupement d'Intérêt Public (GIP)

La commission exécutive :

- est composée des différents membres de la MDPH
- est chargée de la gestion de la MDPH

L'équipe pluridisciplinaire réunit des professionnels. Sa composition peut varier en fonction du handicap.

L'équipe pluridisciplinaire :

- évalue les besoins de la personne handicapée
- élabore un plan de compensation dont le projet personnalisé de scolarisation est un des éléments

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

est composée de 23 membres. Elle peut être organisée en sous-sections ou sections locales. Elle prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Equipe Pluridisciplinaire

Commission Droits Autonomie

Projet Personnalisé Scolarisation

Le Projet Personnalisé de Scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap ou une maladie invalidante.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation constitue un des éléments du Plan de Compensation

L'élève et sa famille sont associés à toutes les décisions

Ses besoins

Sa demande

Elève et sa famille

Son projet

Ses compétences

L'élève et sa famille sont associés à toutes les décisions

L'Enseignant Référent est titulaire du CAPA-SH ou du 2CA-SH

Enseignant Référent

Equipe Suivi Scolarisation

L'Enseignant Référent :

- assure la permanence des relations entre l'élève et sa famille
- réunit l'équipe de suivi de la scolarisation
- favorise la continuité et la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation

L'Equipe de suivi de la Scolarisation réalise l'évaluation des besoins et des compétences de l'élève handicapé en situation scolaire

L'Equipe de Suivi de la Scolarisation peut proposer avec l'accord de la famille une révision d'orientation à la CDAPH

L'Equipe de suivi de la Scolarisation

- comprend l'ensemble des personnes concourant à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- assure le suivi des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- met en œuvre et assure le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation